

À PARTIR DE 9H00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

10H00

DEBUT DES TABLES RONDES

Animation : Claude VAUTRIN, Journaliste et écrivain

1^{ère} table ronde : « Il n'y a de pire tyrannie que de vouloir le bien de l'autre »

La pratique d'intervention des services MJPM n'a cessé d'évoluer en même temps que le cadre législatif sur laquelle elle repose. L'action des services vient notamment questionner l'accompagnement des personnes souvent qualifiées de « vulnérables ». Se posent ainsi la question de la réalité des personnes accompagnées dans le contexte d'une aide souvent « contrainte ».

Docteur François CONRAUX, Médecin psychiatre et président de l'AVSEA

Docteur Jean-Paul CHABANNES, Médecin psychiatre

Benoît EYRAUD, Maître de conférences en sociologie à l'Université Lyon 2

11H00 – 11H15

Pause

2^{ème} table ronde : Le rôle économique du MJPM

En veillant sur le patrimoine des personnes protégées mais aussi en le valorisant et en évitant qu'il ne se dégrade, l'intervention des professionnels laisse entrevoir une fonction de « régulateur ». Quel coût devrait supporter la société si les services MJPM n'intervenaient pas ? Telle est la question qui animera cette réflexion.

Henry NOGUES, Économiste, professeur émérite à l'Université de Nantes - *Intervenant pressenti*

Benoît EYRAUD, Maître de conférences en sociologie à l'Université Lyon 2 - *Intervenant pressenti*

Catherine de LABORDERIE, Notaire et chargée d'enseignements à l'Université Paris XIII - *Intervenante pressentie*

Pierre BOUTTIER, Président de l'ANDP

13H00 – 14H00

Pause déjeuner

3^{ème} table ronde : La notion d'intérêt de la personne

« L'intérêt de la personne avant tout ! » Voilà l'un des principes fondamentaux de la réforme de la protection juridique des majeurs. A travers leur intervention, les services MJPM doivent comprendre les besoins des majeurs protégés et tenter d'y répondre tout en respectant leurs choix. Cette difficulté à accompagner des personnes dans un cadre contraint révèle là toute la subtilité du métier de mandataire qui doit s'efforcer de recueillir l'adhésion de la personne et construire avec elle un projet personnalisé.

Emilie PECQUEUR, Juge des Tutelles au Tribunal d'Instance d'Arras, présidente de l'Association nationale des juges d'instance

Philippe MORIN, Directeur du service de protection juridique de l'APASE à Rennes

David NOGUERO, Professeur de Droit à l'Université Paris Descartes

Aude GAUTHIER, MJPM à l'association EVA Tutelles à Grenoble, membre de l'ANDP

15H00

LE TEMPS DES FÉDÉRATIONS

15H15

SYNTHÈSE DES TRAVAUX, par Claude VAUTRIN

16H00

CLÔTURE